

Les amis du château d'Ainay-le-Vieil

À remplir par l'adhérent (exemplaire à conserver par l'association) :

Cette association, dont la gestion est désintéressée, a pour objet d'œuvrer au rayonnement culturel du Château d'Ainay-le-Vieil, à la conservation et à la mise en valeur de son patrimoine historique et plus généralement à l'animation culturelle de la région.

Prénom : Nom :

Date de naissance :/...../..... Adresse :

Code Postal : Ville : Tél. :

Courriel :@.....

Tout nouvel adhérent devra être présenté par deux parrains adhérents de l'association pour soutenir sa candidature.

Parrain 1 : Parrain 2 :

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association Les amis du château d'Ainay-le-Vieil. À ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association et en avoir accepté les statuts qui sont mis à ma disposition dans les locaux de l'association. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

Le montant de la cotisation, payable par chèque, espèces ou virement, s'élève à :

10 € cotisation Ami*

100 € cotisation Bienfaiteur*

50 € cotisation Donateur*

500 € ou plus cotisation Grand Bienfaiteur*

Chaque personne pourra verser à l'association un montant excédant la cotisation ; il sera considéré comme un don à l'association.

Fait à :, le

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé")

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association.

À remplir par l'association (exemplaire à remettre à l'adhérent)

REÇU POUR ADHÉSION

Je, soussigné Madame Marie-Solange de la Tour d' Auvergne, présidente, déclare par la présente avoir reçu le bulletin d'adhésion de :

Prénom : Nom :

ainsi que sa cotisation et/ou don.

L'adhésion du membre sus-nommé est ainsi validée. Ce reçu confirme la qualité de membre du postulant et ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association.

Fait à :, le

Le Président (ou un de ses vice-présidents)